



Réunion de Conseil Municipal **Séance du 25 Novembre 2021**

Nombre

de Membres en exercice 15

Date de la convocation : le 19 novembre 2021

de Présents 12

de Votants 12

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-cinq novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre FOUCHER.

Présents : M. Dominique LUCAS, Mme Marie-Madeleine ROYER, Mme Nolwenn BOISSINOT (Adjoints au Maire), M. Gérard GOHIER, Mme Nathalie GABILLARD, M. Damien PANNIER, Mme Delphine HUGNET, Mme Aurore LUCAS, Mme Mathilde LÉZÉ, M. Michel FOUCHER et Mme Céline BELLANGER.

Absents excusés : M. Éric DONZALLAZ, M. Patrick GERBEAU et M. Sylvain JONCHERAY

Secrétaire de séance : M. Dominique LUCAS

Demande d'autorisation de modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation :

- d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Droit de Prémption Urbain : 37 rue Villebois Mareuil (Section AB n°108).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité (11 voix POUR), d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Approbation du dernier procès-verbal

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils acceptent le compte-rendu de la dernière réunion.

VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de M. Damien PANNIER à 19h35.



DÉLIBÉRATION N°2021-11-25-01 Renonciation à l'exercice du Droit de Prémption Urbain – Rue des Cerisiers

Monsieur le Maire donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie le 04 novembre 2021 et adressée par Maître Claire LAFOUX, Notaire à MESLAY DU MAINE, concernant l'immeuble cadastré section C n°712 d'une superficie de 88 m², et soumis au Droit de Prémption Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix POUR, DÉCIDE de renoncer au droit de prémption dont dispose la commune. Ce bien ne présente pas d'intérêt pour la commune.

DÉLIBÉRATION N°2021-11-25-02 Renonciation à l'exercice du Droit de Prémption Urbain – 37 Rue Villebois Mareuil

Monsieur le Maire donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie le 22 novembre 2021 et adressée par Maître Stéphanie GODEFROY-POIRIER, Notaire à CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE, concernant l'immeuble cadastré section AB n°108 d'une superficie de 1 170 m², et soumis au Droit de Prémption Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix POUR, DÉCIDE de renoncer au droit de prémption dont dispose la commune. Ce bien ne présente pas d'intérêt pour la commune.

DÉLIBÉRATION N°2021-11-25-03 Admission en non-valeur : Budget Principal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Trésorière de CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE a adressé à la Mairie deux états d'admission en non-valeur de créances ayant fait l'objet de diverses poursuites mais qui n'ont pu être recouvrées.

Monsieur le Maire présente les demandes d'admission en non-valeur établies par la Trésorerie pour :

- la liste n°4853530815 d'un montant de 474,15 € (impayés d'assainissement, de loyers, cantine/garderie)
- la liste n°5299236615 d'un montant de 377,24 € (impayés d'assainissement)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (12 voix POUR) décide :

- **d'APPROUVER** l'admission en non-valeur des recettes non recouvrées pour un montant de 474,15 € correspondant à la liste des produits irrécouvrables n°4853530815 et de 377,24€ correspondant à la liste n°529923661, dressées par le comptable public.
- **d'IMPUTER** la dépense sur le budget principal, section de fonctionnement, article 6541.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à cette admission en non-valeur.

DÉLIBÉRATION N°2021-11-25-04 Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses

Au vu de l'état des restes à recouvrer transmis par Madame la Trésorière de CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE, Monsieur le Maire propose de provisionner la somme de 1 300,00 €, correspondant à 25 % du montant des titres émis et non recouverts de plus de deux ans.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (12 voix POUR) :

- **DÉCIDE** de constituer une provision pour créances douteuses imputée au compte 6817 à hauteur de 1 300,00 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette provision.



Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021.

DÉLIBÉRATION N°2021-11-25-05 Décision Modificative Budgétaire n°3 : Budget Principal

Monsieur le Maire expose que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est nécessaire de prévoir des crédits afin de pouvoir effectuer des remboursements d'arrhes pour la location de la salle polyvalente suite à l'annulation de manifestations à cause du COVID-19 mais également un trop perçu de la Communauté de Communes du pays de Meslay-Grez pour l'utilisation de la salle des sports.

Il est aussi nécessaire de prévoir des crédits afin de pouvoir constituer une provision pour créances douteuses.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	4 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	4 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (12 voix POUR) :

- **APPROUVE** la présente décision modificative.

DÉLIBÉRATION N°2021-25-11-06 Modification des Commissions Communales

Par délibération n°2021-09-30-05 du 30 septembre 2021, le Conseil Municipal a adopté la création et la composition de 8 commissions communales permanentes.

Lors de cette réunion, Monsieur Michel FOUCHER, conseiller municipal était absent. Il souhaite intégrer les commissions suivantes :

- Commission Urbanisme /Environnement
- Commission Voirie
- Commission Travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 11 voix POUR et 1 ABSTENTION décide :

- **d'ARRÊTER** la nouvelle composition des commissions communales permanentes suivantes :

→ **Commission « SCOLAIRE/PETITE ENFANCE »**

- Madame Marie-Madeleine ROYER
- Madame Nolwenn BOISSINOT



- Monsieur Damien PANNIER
- Madame Aurore LUCAS
- Madame Céline BELLANGER

→ **Commission « COMMUNICATION/PRESSE »**

- Madame Nolwenn BOISSINOT
- Madame Nathalie GABILLARD
- Madame Delphine HUGNET
- Madame Mathilde LÉZÉ

→ **Commission « MANIFESTATIONS/FÊTES/ANIMATIONS »**

- Madame Nolwenn BOISSINOT
- Monsieur Patrick GERBEAU
- Monsieur Damien PANNIER
- Madame Delphine HUGNET
- Madame Aurore LUCAS
- Madame Mathilde LÉZÉ
- Madame Céline BELLANGER

→ **Commission « FINANCES »**

- Monsieur Dominique LUCAS
- Madame Marie-Madeleine ROYER
- Monsieur Éric DONZALLAZ
- Madame Nolwenn BOISSINOT
- Madame Delphine HUGNET

→ **Commission « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »**

- Monsieur Éric DONZALLAZ
- Madame Nathalie GABILLARD

→ **Commission « URBANISME/ENVIRONNEMENT »**

- Monsieur Éric DONZALLAZ
- Madame Nathalie GABILLARD
- Monsieur Damien PANNIER
- Monsieur Sylvain JONCHERAY
- Madame Céline BELLANGER
- Monsieur Michel FOUCHER

→ **Commission « TRAVAUX »**

- Monsieur Dominique LUCAS
- Monsieur Éric DONZALLAZ
- Monsieur Gérard GOHIER
- Monsieur Patrick GERBEAU
- Monsieur Damien PANNIER
- Monsieur Sylvain JONCHERAY
- Monsieur Michel FOUCHER



→ **Commission « VOIRIE »**

- Monsieur Dominique LUCAS
- Monsieur Éric DONZALLAZ
- Monsieur Gérard GOHIER
- Monsieur Damien PANNIER
- Monsieur Sylvain JONCHERAY
- Monsieur Michel FOUCHER

TRAVAUX ÉCOLE LEVROT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le permis de construire concernant la construction d'un bloc sanitaire de 44 m² à l'école Levrot est accordé. Il ajoute que ce projet a été estimé au printemps à 92 000 €. Avec la conjoncture actuelle et la hausse du prix des matériaux (+ 25 % environ) le projet coûterait plutôt aux alentours de 110 000 €. Monsieur le Maire pense qu'il serait plus pertinent de revoir le projet dans son ensemble (refaire un bâtiment neuf pour le dortoir ou aménager la « maison hantée » ? Que fait-on du bâtiment de l'ancienne école maternelle ?)

Il expose également que l'inspectrice académique les a mis en garde contre une probable fermeture de classe à la rentrée aux vues du nombre d'élèves qui diminue.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

▪ Scolaire / Petite Enfance :

Madame Marie-Madeleine ROYER informe que le conseil d'école de l'école publique Levrot a eu lieu le 23 novembre.

Un vidéoprojecteur est en cours d'achat. L'ancien ne fonctionne plus. La société CONTY en prête un actuellement.

Elle ajoute qu'une rencontre a eu lieu avec le principal et le gestionnaire du collège qui ont fait part d'un problème de sécurité au niveau du parking du collège. Ils ont demandé si l'entrée pouvait se faire par le petit parking (actuellement c'est la sortie) et la sortie se ferait au niveau de

Monsieur Dominique LUCAS va rencontrer le Département pour en discuter.

▪ Communication / Presse :

Madame Nolwenn BOISSINOT informe que la commission s'est réunie :

→ Le 2 novembre à 18h30 : Réunion Facebook

Mise à jour de la page de Grez déjà existante.

Définition d'un roulement de publication : tous les 2 jours

87 nouveaux abonnés à la page

24 publications ont été effectuées depuis le 2 novembre.

→ Le 16 novembre à 18h30 : Réunion Flash Infos

Décision des thématiques sélectionnées (texte et photos)

Présentation du devis et choix du support

Le coût total pour 4 Flashs par an est de 2 580,04 € (impression et distribution)

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 30 novembre à 18h30 concernant le suivi et l'avancement de la mise à jour du site internet. Il sera également question du paramétrage de Grez en Bouère sur l'application Intramuros.



▪ Manifestations / Fêtes / Animations :

Madame Nolwenn BOISSINOT informe le Conseil que la commission s'est réunie le 4 novembre 2021 à 19h00 :

- L'école de musique intercommunal n'animera pas les vœux en début d'année, la salle polyvalente est trop petite pour accueillir tout le monde.
- Du théâtre sera proposé le vendredi 10 juin 2022.
- La commission est favorable à la création d'une nouvelle association « Pétanque ».
- Comme l'année précédente une distribution de panier garni sera réalisée pour les personnes âgées de 80 ans et plus pour les fêtes de fin d'année.
- Elsa entreprend des travaux de relooking de son salon de coiffure. Elle souhaite organiser un évènement au printemps pour inaugurer son nouveau salon et remercier ses clients fidèles pour ses 11 ans d'installation.

Une réunion est prévue le 7 décembre avec les associations pour faire un bilan et déposer les demandes de subvention.

▪ Finances :

Monsieur le Maire précise que la commission se réunira le jeudi 9 décembre 2021 à 19h00 à la mairie en présence de Madame QUEMENER, conseillère aux décideurs locaux.

▪ Développement économique :

Monsieur le Maire informe qu'une jeune esthéticienne souhaiterait s'installer sur la commune. Le local de l'ancienne boucherie est proposé. Des devis sont en cours pour éventuellement effectuer des travaux.

▪ Urbanisme / Environnement :

Monsieur le Maire confirme que le PLUi va subir une révision ou une modification simplifiée. Il faudra en profiter pour demander l'intégration des changements de destination pour la commune de Grez.

▪ Voirie :

Monsieur Dominique LUCAS informe que des devis sont en cours pour la peinture des passages piétons route de Sablé, pour des panneaux de signalisation et des panneaux pour l'adressage.

▪ Travaux :

Monsieur Dominique LUCAS informe que la société SPID ANJOU est intervenue pour le nettoyage du logement 31 rue Bel-Ébat.

Il ajoute qu'il attend des devis pour des chauffe-eau et des convecteurs pour les toilettes de la cour de l'école Levrot.

DIVERS

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le 13 janvier 2022 à 19h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Affiché le

Le Maire,
Jean-Pierre FOUCHER

